

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2012

PRESENTS : Tous les membres sauf Dominique BOURDICHON et Stève POLETTI excusés.

POUVOIR : Dominique BOURDICHON à Pierre BRUCHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis PERROT

DELIBERATION :

TRAVAUX CAFE DE LA FERME :

Le Conseil accepte qu'une convention soit signée avec les chantiers départementaux pour maçonnerie, isolation, peinture et carrelage. Les devis sont en cours pour toiture, plomberie, électricité, terrassement et l'assainissement.

La déclaration préalable pour les modifications est positive.

La Commission sécurité a donné un avis favorable.

TOITURE BATIMENT ECOLE ET LOGEMENTS LOCATIFS :

En collaboration avec le Syndicat Education 2000, le devis de l'Entreprise BERTRAND Construction bois de l'Hôpital du Grosbois est retenu pour un montant de 42 794 € HT. Le conseil accepte que 50 % soit à la charge de la Commune. Ces travaux sont programmés pendant les vacances d'été 2012.

DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET :

Avant le vote du budget, il a lieu de prévoir les dépenses d'investissement à régler. Le solde des travaux du Syded (Electrification rue Ecole).

238 : Avance /cde immo.corporelle : 14 922.00 €

Les travaux du géomètre GAUME pour le découpage des parcelles à bâtir ainsi que la viabilisation (électricité. eau).

2313 : Immos en cours de constructions : 12 000.00 €

Les honoraires Cabinet SETIB pour travaux devant l'école.

2315 : Immos en cours -inst.technique : 1 000.00 €

CNAS :

Une chartre d'action sociale va être signée avec le CNAS ;

STATION D'EPURATION TREPOT/FOUCHERANS :

Changement des Filtres :

Afin d'améliorer le fonctionnement de la station, les filtres qui se trouvent sous les bâches doivent être changés. Le devis s'élève à 4 059 € TTC . Devis accepté.

Réfection entretien bacs à sable : La pellicule de dépôt qui se trouve sur les bacs doit être enlevée, récupérée et non mélangée avec le sable.

Rappel : il est interdit de déposer dans les cuvettes des produits non dégradables (lingettes.....)

Le dossier de la déclaration de la station qui aurait dû être fait en 1996 par la DDA vient d'être établi par Sciences Environnement et déposé le 19 janvier 2012 à l'Agence Régionale de santé franche comté.

URBANISME :

Avis favorable des dossiers ci-dessous sous respect des règles d'urbanisme.

PC : MENIE Eric (maison habitation) AB 425p « rue du Beau Séjour »

PC : MENIE Martine (maison habitation) AB 425p « rue du Beau Séjour »

DP : CAPRANI Florent (panneaux solaires) ZA 200 « 50 A rue du Beau Séjour »

DP : Commune TREPOT (division d'une parcelle en 3 lots) « rue du Chalet »

DP : EDF ENR (BERNARDIN/AYMONIN) (générateur photovoltaïque intégré à la toiture)
« 43 A rue du Beau Séjour »

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

Lotissement :

La Commune a réalisé le bornage des 3 parcelles rue du Châlet et rue des Vergers. Ces parcelles sont en vente (disponibles dans 2 mois) les personnes intéressées doivent faire une demande écrite au secrétariat avant le **31 mars 2012**.

Aménagement place des Ecoles : Une réunion de chantier a eu lieu le vendredi 13 janvier 2012, les travaux devraient bientôt commencer si les conditions météorologiques le permettent.

Bois : Le tirage des branchages est effectué, vos numéros sont à retirer au secrétariat de Mairie.

Divagation des chiens : La divagation des chiens est interdite. Les places publiques et les jardins privés ne sont pas des lieux de déjection canine. Il est regrettable de toujours le rappeler.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Denis PERROT

OPERATION 2012 : COMPOSTAGE :

Des bons de commande pour achat de composteurs sont disponibles en Mairie (petit modèle bois 300 l et grand modèle bois 600 l chacun à 15 € TTC, modèle plastique recyclé 400 l soit 20 € TTC). Les inscriptions avec le règlement sont réceptionnés en Mairie jusqu'au 28 février 2012 à 11 h pour une livraison en avril 2012.

BOULANGERIE « LA CORBEILLE A PAIN » :

*La fermeture hebdomadaire de la boulangerie sera à compter de la semaine 7 (13 février 2012) chaque **mardi** et non plus le jeudi.*

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

*La collecte pour 2012 est le **mardi 29 mai** et le **jeudi 25 octobre**.*

DECHETS VERTS :

D'après la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011, mise en application à partir du 1^{er} janvier 2012, les déchets dits verts issus de la taille des haies, d'arbustes, d'égouttage et de débroussaillage, ne doivent plus être brûlés (des gaz toxiques (dioxines) se dégagent de cette combustion). En attendant de trouver une solution pour valoriser ces déchets, leur dépôt est temporairement interdit sur notre plateforme.

EXPOSITION PEINTURE :

L'ASC du Plateau de Tarcenay organise son exposition de peinture les 25 et 26 février 2012 de 14 h à 19 h au Centre d'Animation de TREPOT.